



Rappel tenue vestimentaire

publié le 25/06/2018

Descriptif :

Petit rappel aux familles et aux élèves sur les tenues vestimentaires autorisées au collège.

Les beaux jours étant revenus, nous nous permettons de rappeler aux familles les nouveaux points du règlement intérieur concernant les tenues autorisées au collège.

Ci-dessous l'extrait de l'avenant au règlement que nous avons fait passer à tous les élèves du collège.

Titre II-5 « Tous les élèves et les adultes doivent porter une tenue jugée correcte par les responsables de l'établissement. Le collège est un lieu de travail. Par exemple, les tongs, shorts de bain, les hauts échancrés...ne sont pas tolérés. Les shorts, robes ou jupes devront au moins arriver à mi-cuisse. Ces directives s'appliquent aussi bien aux garçons qu'aux filles. »



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.